



<b>Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs</b>	
Rapport d'activités du 2025-01-01 au 2025-12-31	
<b>Interventions</b>	
Activités d'intervention (Sortie, Patrouille, contacts par téléphone, par la poste ou par courriel)	36
Avis d'infraction (Avis d'infraction et/ou lettre d'avertissement)	12
Constat d'infraction	0
<b>Animaux errants</b>	
Nombre de <b>chiens</b> errants	0
Nombre de <b>chats</b> errants	27
Nombre de <b>lapins</b> errants	0
Nombre de réclamation de chiens et chats	1
<b>Licences</b>	
Nombre de factures émises	
Nombre d'avis d'infraction licence envoyés	
Nombre de licences pour <b>chien</b> vendues	345
Nombre de licences pour <b>chat</b> vendues	21
Nombre total de licences vendues	366
<b>Rapport sur les chiens représentants un risque pour la Santé et la Sécurité publique</b>	
Nombre de signalements reçus d'un médecin	0
Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire	0
Nombre de signalements reçus d'un citoyen	2
Nombre de signalements reçus d'une municipalité	1
Nombre de chien soumis à un examen d'un médecin vétérinaire et d'un expert en comportement Canin	0
Nombre de chien soumis à un examen d'un expert en comportement Canin	0
Nombre de chien soumis à un examen d'un médecin vétérinaire	0
Nombre de chiens sous ordonnance	0
Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux	0
Nombre de chiens déclarés dangereux en vertu d'une ordonnance	0
Nombre de chiens déclarés dangereux par blessure grave	0

Nombre de morsures dirigées vers un autre animal	1
Nombre de morsures dirigées vers un être humain	2
Nombre de morsures avec perforation	1
Nombre de morsures sans perforation	1

<b>Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs</b>	
Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002)	
Rapport P-38.002 du 2025-01-01 au 2025-12-31	
<b>1,1 A)</b> Nombre de signalements reçus d'un <b>MÉDECIN VÉTÉRINAIRE</b> conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, r. 1)	0
<b>1,1 B)</b> Nombre de signalements reçus d'un <b>MÉDECIN</b> conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, r. 1)	0
<b>1,2</b> Le nombre de chiens soumis à un examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année en application des dispositions de l'article 5 de ce règlement;	0
<b>1,3</b> Le nombre de chiens que la Municipalité/Ville a déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année en application des dispositions des articles 8 et 9 respectivement de ce règlement;	0
<b>1,4</b> Le nombre de chiens que la Municipalité/Ville a ordonné de faire euthanasier au cours de l'année en vertu d'une ordonnance prise en application des dispositions du premier alinéa de l'article 10 de ce règlement.	0
<b>1,5</b> Le nombre de chiens que la Municipalité/Ville a ordonné de faire euthanasier au cours de l'année en vertu d'une ordonnance prise en application du paragraphe 2°du premier alinéa de l'article 11 de ce règlement.	0
<b>1,6</b> Le nombre total de chiens enregistrés en application des dispositions de l'article 16 de ce règlement.	353
<b>1,6 A)</b> Le nombre total de chiens enregistrés en application des dispositions de l'article 16 de ce règlement <b>dont le poids est de 20 kg et plus</b>	183
<b>1,6 B)</b> Le nombre total de chiens enregistrés en application des dispositions de l'article 16 de ce règlement qui ont été <b>déclarés potentiellement dangereux</b>	0